OFFICIEL.

—

ASSEMBLÉE GENERALE

DE

L'ETAT

DE LA

LOUISIANE.

—

Session Régulière

DE L'ANNEE 1900.

—

Résolutions et Lois.

—

Bill de la Chambre, No. 365. Par M. Neyland, rapporteur du comité des Corporations Municipales dans tout l'Etat, la ville de la Nouvelle-Orléans exceptée; substitut du Bill de la Chambre No. 95.

No 161] LOI

Créant des Districts d'irrigation et de balayage dans les villes possédant une population excédant dix mille, (10,000) habitants, et n'excédant pas cinquante mille (50,000), et pourvoyant à l'imposition d'une partie des frais aux propriétés aboutissant.

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que chaque rue ou partie de rue d'une longueur pas moindre d'un ilet, actuellement pavée, ou qui plus tard pourra être pavée en briques, asphalte ou autres matériaux de pavage, (quand cette rue sera ainsi pavée) dans les villes de l'Etat ayant une population de plus de dix mille (10,000 habitants et n'excédant pas cinquante mille (50,000, est loi créée en district d'arrosage et de balayage:

Sec. 2. Il est en outre décrété, etc., Que lorsque les Conseils de ville des susdites villes désideront que l'un quelconque de ces ilets ou rues sera balayé et arrosé, ledit Conseil pourvu qu'une majorité du Conseil dans les districts d'arrosage la demande par pétition, est ici revêtu du pouvoir d'annoncer demandant des soumissions à l'effet d'affermer ledit travail au plus bas demandant (avec privilège de récuser l'une quelconque ou toutes les soumissions) lequel fermier donnera sécurité pour le montant désigné par le Conseil pour l'exécution convenable du travail. Après avoir fait le contrat, le Conseil aura le droit et l'autorité d'asseser d'un quart (1|4) des frais de ce travail, les occupants des propriétés aboutissantes; le montant assesé des propriétés devant être assesé dans la proportion du pied de facade de chaque propriété foncière sur la rue ou l'ilet. Les assessements ainsi faits seront dus et payables aux époques fixées par le Conseil, et seront inscrits au bureau de l'Annotateur de la paroisse où est située la ville; et un quart (1|4) opérera comme un premier lien et privilège sur lesdites propriétés aboutissantes, immédiatement après les taxes d'Etat, de paroisse et de municipalité, et les assessements de pavage. Pourvuque nulle partie des frais d'arrosage des voies finies ne sont assessée à la propriété aboutissante, ou de la ville ou des occupants. Les frais d'arrosage des voies des chemins de fer étant mis au compté des compagnies de chars, en vertu d'ordonnances de ville.

J. Y. SANDERS,
Orateur de la Chambre des Représentants.

ALBERT ESTOPINAL,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvée le 12 juillet, 1900.

W. W. HEARD,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Copie conforme,

JOHN T. MICHEL,
Secrétaire d'Etat,

Bill de la Chambre No 316. Par M. Marble

No 162] LOI

Pour pourvoir à la collation et la compilation de statistiques sur la natalité dans l'Etat de la Louisiane, la paroisse d'Orléans excepté; pourvoyant à des pénalités pour la violation de cette loi; et révoquant toutes lois en conflit avec celle-ci.

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Qu'à partir de la promulgation de cette loi; il sera du devoir de tous les médecins et sage-femmes dans tout l'Etat, la paroisse d'Orléans exceptée, d'enregistrer au bureau de l'officier de santé de chaque paroisse un record trimestriel des naissances qui se sont produits dans leur clientèle; et, dans le cas de décès il faudra en déclarer la cause. Dans le cas où il n'y aurait pas d'officier de santé, le record sera enregistré dans le bureau du coroner de la paroisse où les naissances et les décès se seront produits

Sec. 2. Il est en outre décrété, etc., Qu'il sera du devoir dudit officier de santé ou du coroner, s'il n'y a pas d'officier de santé, de présenter un retour trimestriel des statistiques de naissance au secrétaire du bureau de santé d'Etat sur des blancs qui seront fournis par ledit secrétaire du bureau de santé d'Etat, et un record sera gardé dans le bureau du Bureau de santé d'Etat dans un registre séparé, marqué: "Vital Statistiques", statistiques sur la natalité pour les paroisses de la Louisiane, et compilées à la fin de chaque année et inclus dans le rapport biannuel du président du Bureau de santé d'Etat.

Sec. 3 Il est en outre décrété, etc., Que toutes violations des dispositions de cette loi par une ou des personnes quelconques à qui sera confié l'exécution de cette loi, seront coupables d'un méfait, et leur culpabilité établie, seront condamnées à payer une amende qui n'excèdera pas cinquante dollars ($50) ou à subir un emprisonnement de pas plus de soixante (60) jours, ou seront condamnées aux deux pénalités, à la discrétion de la cour, pour chaque offence séparément.

Sec 4 Il est en outre décrété, etc., Que toutes lois ou parties de lois en conflit avec les dispositions de cette loi, sont ici abrogées

J. Y. SANDERS,
Orateur de la Chambre des Représentants,

ALBERT ESTOPINAL,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvée le 12 juillet 1900.

W. W. HEARD,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

Copie conforme:

JOHN T. MICHEL,
Secrétaire d'Etat.

—

Bill de la Chambre No. 313. Par M. Henry.

No. 163] LOI

Pour amender et décréter à nouveau la section deux de la loi No. 182 de 1898, intitulée: "Loi créant et établissant sur la côte du Golfe de la Louisiane, une Station Biologique pour certaines études de problèmes concernant le poisson et les pêcheries"; définissant les pouvoirs du Bureau de Contrôle et révoquant toutes lois ou partis de lois existantes en conflit avec les dispositions de la présente loi.

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que la section deux (2) de la loi No. 182 de 1898, approuvée le 14 juillet 1898, intitulée: "Loi pour créer et établir sur la côte du Golfe de la Louisiane une station Biologique pour y étudier certains problèmes concernant le poisson et les pêcheries", est amendée et décrétée à nouveau dans le langage suivant: Il est, en outre, décrété, etc., Que le controle de ladite Station Biologique est confié à un Bureau de Contrôle se composant du Gouverneur de l'Etat, du Surintendant de l'Education, du Commissaire d'Agriculture et de l'Immigration d'Etat, et des Présidents de l'Université d'Etat, des Ecoles Normales d'Etat, des Ecoles Industrielles et de l'Institut Industriel du Sudouest de Lafayette, Louisiane. Ledit Bureau de Contrôle aura le pouvoir et l'autorité d'adopter tous réglements qui feront besoin et règles pour la gouverne et la gérance de ladite Station; de fixer et de déterminer un tableau de frais et de compensations à payer par toute personne faisant usage de ladite station, et de ses appareils et se prévalant de ses avantages et facilités; d'élire des membres honoraires annuels et pour la vie, à de tels termes et conditions qu'indiquera le Bureau; d'accepter des dons d'argent ou de propriété pour le profit et l'usage de ladite station, et de consacrer ces dons aux objets et fins de ladite station; d'acquérir des terres nécessaires pour l'extension et l'amélioration de ladite station; de recevoir tous fonds alloués par l'Etat ou donnés par des personnes ou des institution, et de controler et de gérer de les débourser pour les dépenses nécessaires de la station; de pêcher, non molesté dans n'importe quelles eaux publiques de l'Etat avec des appareils de drainage, seines, carlets, trawls, surface trawls et tous autres instruments et appareils pour l'unique but d'obtenir les matériaux nécessaires dans la mise à exécution des objets et des recherches nécessaires dans la voie des objets scientifiques pour lesquels la station a été établie, comme il est dit dans l'acte à son origine, et généralement tous pouvoirs et autorité le Bureau possèdera pour mener à bien les objets et fins de ladite loi, dans l'étude de la Faune et de la Flore du Golfe du Mexique, et des eaux adjacentes.

Sec. 2. Il est en outre décrété, etc., Que toutes lois ou parties de lois existantes, en conflit avec les dispositions de cette loi, sont ici abrogées.

J. Y. SANDERS.

Orateur de la Chambre des Représentants.

ALBERT ESTOPINAL,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvée le 12 juillet 1900.

W. W. HEARD,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Copie conforme.

JOHN T. MICHEL,
Secrétaire d'Etat.

—

Bill de la Chambre No. 366. Par M. Wear, Rapporteur du Comité Judiciaire, Section B; substitut du Bill de la Chambre No. 193.

No 164] LOI

Pour amender et décréter à nouveau la loi No. 92 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane de 1896, approuvée le 9 juillet 1696, intitulée: "Loi pour amender et décréter à nouveau la loi No 110 de l'Assemblée Générale de 1888, intitulée: Loi autorisant les Juges de Paix dans tout l'Etat à employer le Shérif ou son député dans certains cas, approuvée le 12 juillet, 1888.

Section 1. Il est, décrété, par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que la loi No 92, de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, de 1896, approuvée le 9 juillet, 1896, intitulée: "Loi pour amender et décréter à nouveau la loi No. 110 de l'Assemblée Générale de 1888", intitulée: Loi autorisant les Juges de Paix dans tout l'Etat, à employer soit le shérif ou son député dans certains cas, approuvée le 12 juillet 1888, est ici amendée et décrétée à nouveau dans le langage suivant:

Sec. 1. Il est en outre décrété, par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que la loi No 110 de l'Assemblée Générale de 1888, intitulée: "Loi autorisant les Juges de Paix dans tout l'Etat à employer soit le shérif ou son député dans certains cas", approuvée le 12 juillet 1888, est ici amendée et décrétée à nouveau dans le langage suivant:

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que dans le cas de l'impossibilité ou le refus de la part du constable, à cause de ses relations, de maladie ou de toute autre raisons dans des affaires civiles, les juges de paix dans tous l'Etat sont autorisés à employer soit le shérif ou son député, ou à nommer un député constable spéciale, dour exécuter tous les ordres, toutes les citations, les assignations, les saisies et les writs

Sec. 2. Il est en outre décrété, etc., Que lorsqu'il y aura un constable non disqualifié pour agir à cause de ses relations ou incapable d'agir à cause de maladie ou, d'une autre raison, et qui est consentant à agir, et qui est personnellement présent quand des writs conservatoires sont demandés alors en dans ces cas, le juge de paix pour le ward duquel ledit constable aura été élu ou nommé et qualifié, emploiera ce constable à l'exclusion du shérif ou de son député, ou un député constable spécial, pour exécuter tous les ordres, toutes les citations, assignations, saisies et writs dans des cas civiles, et dans de tels cas, les services faits par tout autre personne, que ledit constable, seront nuls et de nul effet.

Sec. 3 Il est en outre décrété, etc., Que toutes lois ou parties de lois en conflit avec celle-ci, sont ici révoquées.

J. Y. SANDERS

Orateur de la Chambre des Représentants.

ALBERT ESTOPINAL,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvée le 12 juillet 1900.

W. W. HEARD.
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Copie conforme

JOHN T. MICHEL,
Secrétaire d'Etat

—

Bill de la Chambre Nô 322. Par M. Wade.

No 165] LOI

Pour amender et décréter à nouveau la Section 1ère de la loi No 85 de 1896 intitulé: "Loi pour amender et décréter à nouveau les sections 1, 2 et 3 de la loi No 81 de 1898, intitulée: "Loi au sujet des Ecoles gratuites publiques, et pour réglementer l'éducation publique dans l'Etat de la Louisiane; pour pourvoir à un revenu pour ces écoles, et pour imposer certaines pénalités, disposer des amendes imposées par certaines cours de districts et les sommes perçues sur des bons, par le paiement de l'éducation publique, et pour pourvoir au paiement des reliquats impayés dus aux professeurs des écoles publiques de la Nouvelle Orléans pour les années mil huit cent quatre-vingt (1880), mil huit quatre vingt un (1881), mil huit cent quatrevingt deux (1882), mil huit cent quatre-vingt quatre (1884).

Section 1ère (Bureau de l'Education de l'Etat) Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que la Section 1ere de 1888, est amendée et décrétée à nouveau dans le langage suivant:

Le Gouverneur et le Surintendent de l'Education Publique ainsi que l'Avocat Général, ensemble avec six citoyens nommés par le Gouvernent, un pour chaque district congressionnel de l'Etat, constitueront un corps politique et incorporé sous le nom de "Bureau d'Education d'Etat, pour l'Etat de la Louisiane", ayant l'autorité de se défendre dans des procès concernant toutes questions ayant trait aux intérêts des Ecoles Publiques

Les citoyens ci-dessus nommés recevront compensation pour leurs services en assistant aux réunions du Bureau, leurs frais réels de voyage et un per diem pour le nombre de jours que le Bureau demeurera en session, comme les membres de la Législature d'Etat, frais de voyage et per diem payables sur leurs mandats approuvés par le Président ou l'agissant Président du Bureau.

Le Surintendant d'Etat sera ex-officio secrétaire du Bureau, et il sera autorisé à nommer un sous-secrétaire dont le salaire n'excédera pas trois cents dollars (300) par an et que fixera le Bureau, payable mensuellement sur le mandat du Surintendent de l'Education d'Etat.

J. Y. SANDERS,
Orateur de la Chambre des Représentants.

ALBERT ESTOPINAL.
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvée le 12 juillet, 1900.

W. W. HEARD,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Copie conforme:

JOHN T. MICHEL,
Secrétaire d'Etat,

AMUSEMENTS.

GRAND OPERA HOUSE
CE SOIR
Commençant avec la Matinée d'Aujourd'hui
Matinées Lundi, Vendredi et Samedi
Baldwin-Melville Stock Co.
Présentant la Fameuse Pièce Américaine de A. C. Gunters.
MR BARNES OF NEW YORK
Beaux Costumes, Magnifiques Décors et Effets
Prix de la Matinée 10—20—30
Prix du Soir 10—20—30—50
Dimanche prochain, 30 septembre en matinée—A YOUNG WIFE
23sept—1sem

TULANE.
CE SOIR.
Matinées Mercredi et Samedi à 1
Daniel et Charles Frohman
Présentent le Grand Succès de Rire.
At the White Horse Tavern.
Avec une Compagnie de 30 Personnes 30, conduite par FREDERICK BOND comme The Irascible Berliner.
La semaine prochaine — FREDERICK WARDE.
23 sept—6f

CRESCENT.
Ce soir et toute la semaine.
Matinées Mardi, Jeudi et Samedi à 1.
Engagement spécial de l'éminent comédien
MR FRANK KEENAN,
Dans la grande pièce de Sol Smith Russell
A Poor Relation.
Spécialement secondé par une troupe choisie.
Superbe mise en scène.
La semaine prochaine—MAN O' WARSMAN.
23 sept—6f

LES
GRUNEWALD
Ont obtenu le
PREMIER PRIX
—A LA—
FOIRE D'ETAT DE 1900
—POUR LES—
MEILLEURS
PIANOS
—ET LA—
Meilleure Exposition
d'Instruments de Musique.
La plus grande et la meilleure Maison de Musique du Sud, aussi la plus libérale. Ayant l'agence des neufs premiers pianos du monde, viz:
Steinway, Knabe, Sohmer, Mehlin, Fischer, Emerson, Shoninger, Schaeffer, Gramer
L. Grunewald Cie., Ltd.,
735 Rue du Canal.

Le meilleur
SIROP POUR LA TOUX
D'ANGELL
Pour la Toux, les Rhumes, Bronchites, Coqueluche et tous les maux de gorge.
Prix, 25 et 50 cents.
Vendu tous les pharmaciens.
1 nov—ar

Librairie Française,
—
MEYER-MURCK,
156 WEST 28TH STREET
NEW YORK.
Correspondant-dépositaire du Petit Journal,
Abonnements au "Petit Journal". "Petit Parisien" avec suppléments et à tous les journaux et publications de France et d'Europe.
Romans français nouveaux parus.
Déc

Three Oaks Farm,
PAROISSE ST-BERNARD, LNE.
L. E. CENAS, Gérant.
Du Lait Pur livré à Domicile deux fois par jour.
On sollicite des ordres.
1er sept—1m

CHEMINS DE FER.

Bureau de Billets de la Ville.
Coin St-Charles et Canal
Depot de Passagers,
Tête de l'Avenue Esplanade
TRAIN DE SERVICE QUOTIDIEN.

	Départs	Arrivée
	No 9	No 6
Express Gal. et Mexico	10:45 a m	6:30 p.m
	No 5	No 10
N. O. et Houston Local	8:15 a m	6:30 p.m
	No 7	No 8
Express San Antonio	8:40 p m	7:55 a m

Chars à fauteuils allant d'un bout à l'autre de la ligne, entre la Nouvelle-Orléans et Denison, Texas, sur le train No 9.
Chars Dortoirs Pullman avec Buffet entre la Nouvelle-Orléans et San Francisco sur les trains Nos 9 et 10, et chars dortoirs d'un bout à l'autre de la ligne entre la Nouvelle-Orléans et la ville de Mexico sur les trains Nos 9 et 10.
Chars dortoirs Pullman avec buffet sur les trains Nos 7 et 8 entre la Nouvelle-Orléans et Galveston et San Antonio.
Les Tourist-Sleepers laissent la Nouvelle-Orléans tous les jours excepté le lundi et mardi, allant jusqu'à San Francisco.
Souvenez-vous que le Southern Pacific est la seule ligne allant d'un bout à l'autre à tous les points de la Côte du Pacifique.
f4v—1an

Queen and Crescent Route.
Trains Vestibules Solides.

	No 2.	No 4
Part—		
De la Nile-Orléans	7:30 p. m	8:10 a. m
Arrive—		
A Meridian	1:20 a. m	3:00 p. m
A St-Louis	8:25 p. m	
Part—		
De Meridian	1:30 a. m	7:00 a. m
Arrive—		
A Chattanooga	9:45 a. m	8:40 p. m
A Lexington	5:00 p. m	5:00 a. m
A Cincinnati	7:30 p. m	7:45 a. m

Arrive—	
A la Nile-Orléans	7:30 p. m
A Chattanooga	9:45 a. m
A Knoxville	1:10 p. m
A Bristol	5:45 p. m
A Washington	6:52 a. m
A Philadelphie	10:15 a. m
A New York	1:00 p. m

CHARS Restaurant-Café. Repas à la carte

Wagons-café et buffet sur les trains de New York et Cincinnati servant les repas en route.
Le train No 2 a des chars-dortoirs Pullman pour Cincinnati, aussi des chars-dortoirs Pullman pour New York via le chemin de fer Chattanooga Bristol, Lynchburg, Washington et Pennsylvanie, donnant ainsi à nos clients le bénéfice du terminus de la Pennsylvanie et des bacs du bant de la ville; aussi des chars-dortoirs Pullman pour St-Louis via Meridian et M. et O.
Le train pour la Rivière aux Perles et les points de l'Est Louisiane quitteront la Nouvelle-Orléans tous les jours, le dimanche excepté, à 8:10 a. m. et 4 p. m.; Au retour, arriveront à 8:05 a. m. et 7:45 p. m.
Bureau à New York: 398 Broadway.
Bureau des billets en ville: 211 rue St-Charles.
J. R. WELL, C. P. A.
J. L. BOYD, D. P. A.
R. J. ANDERSON, Asst. G. P. A.
GEO. H. SMITH, Gen. Pass. Agt.
22 juin—

Southern RAILWAY:
La Route de Chars sans Changement entre le Sud, le Sudouest et l'Est. Seulement 40 heures pour New York, via le Great Washington et Southwestern.

	Vestibule Limité No 38	Malle Rapide No 36
Quitte la Nile-Orléans	7:45 P. M.	7:55 A. M
Arrive à Atlanta	11:40 A. M.	11:30 P. M
Quitte "	12:00 midi	11:50 P. M
Arrive à Washington	6:42 A. M.	9:35 P. M
" Baltimore	8:00 A. M.	11:35 P. M
" Philadelphie	10:15 A. M.	2:56 A. M
" New York	12:43 P. M.	6:23 A. M
" Boston	8:30 P. M.	3,30 P. M

No 38 courant sans changement des Chars à Salon Dortoir de Pullman, avec Service Supérieur de Char à Diner en route.
No 36 courant des Trains Solides à Washington sans changement, hors une nuit seulement.
Pour plus ample information et les Réserves Pullmam s'adresser au
BUREAU DE BILLETS DU SOUTHERN RAILWAY.
704 rue Commune, Nouvelle-Orléans, Lne.
John M. Knight, Ass't Agent de Pass. et Billets
M. R. Pawers, Agent de District de Passagers
S. H. Hardwick, Ass't Ag't Gén'l de Pa. Atlanta, Gie.
W. A. Turk, Ag't Gén'l de Pass., Washington, D. C.
J. M. Culp, Gérant du Trafic, Washington, D. C.
17 déc

AVIS.
Excursions du dimanche a bon marché du New Orleans, Fort Jackson & Grand Isle R. R. Les trains partent d'Alger à 8 A. M., et arrivent à 7:35 P. M. Billets, aller et retour, 50c, 75c et $1,00.
Les trains d'excursion ont repris leur service depuis le 21 novembre.
J. S. LANDRY,
Agent général pour le Fret
J. S. LANDRY, et les Passagers
Surintendant

CHEMINS DE FER.

ILLINOIS CENTRAL RAILROAD — CENTRAL MISSISSIPPI VALLEY ROUTE

LA ROUTE PREFEREE pour se Rendre dans les Montagnes de la Virginie,
LA MEILLEURE ROUTE Pour arriver aux lieux de plaisance du Canada, du Nord et du Nord-Ouest
LA PLUS RAPIDE (De plusieurs heures) à Denver et aux lieux de plaisance du Colorado.
Seulement 22 heures à Hot Springs, Ark.

Billets d'Excursions d'Eté en vente maintenant,
Bureau des Tickets, St-Charles et Commune.
W. A. KELLOND A. G. P. A.
Louisville, Ky.
WM. MURRAY, Agt. Pas. Div.,
Nouvelle Orléans.

La Compagnie du chemin de fer du
Yazoo & Mississippi Valley.

Départs Quotidiens	Bulletin observé 24 JUIN 1900.	Arrivées Quotidiennes
No 6	Express de Memphis	No 3
4:20 p. m.	Chars Dortoirs Nouvelle-Orléans à Natchez, Vicksburg et Memphis.	9:10 a. m.
No 23	Express de jour locale	No 21
9:10 a. m.	Pour Vicksburg, Natchez et les points intermédiaires.	5:33 p. m.
No 34	BAQOU SARA	No 33
4:35 p. m.	Train d'Agrément, S'arrête à toutes les stations.	9:43 a. m.

BUREAU DES TICKETS, ST-CHARLES ET COMMUNE.
W. A. KELLOND,
Assistant Gén. Agt. Pass.
WM. MURRAY, D. P. A.,
Nouvelle Orléans.

LOUISVILLE & NASHVILLE.
ANCIEN ET SUR.
EXPRESS LIMITE CHAQUE JOUR AVEC CHARS VESTIBULES DE PULLMAN.
Pour Montgomery, Birmingham, Nashville, Louisville, Cincinnati, Atlanta, Jacksonville, Washington, Baltimore, Philadelphie et New-York.
DIRECTE SANS CHANGEMENT.

No.	Arrivées	No.	Departs
3 fast mail	7:40 am	6 fast line	7:55 am
1 fast line	6:35 pm	4 limited.	11:15 am
5 limited	8:30 pm	2 fast m'l.	7:45 pm
7 Coast tous les jours dim ex	8:55pm	8 Coast tous les jours (dim ex)	3:30 pm
9 Coast train lundi seulement	7:30 am	10 Coast train tous les jours dim ex	5:00pm
11 Coast train tous les jours ex dim et lun	10:15am	12 Exc dim	7:05am
13 Dim Exc.	8:40 pm	14 Dim Exc	8:05am
15 Dim Exc.	9:45 pm	16 Mer Exc.	8:05am
17 Mer Exc	9:30pm		

Bureau pour la vente des billets, coin St-Charles et Commune. Bureau de billets de la gare, au pied de la rue du Canal.
Notre service des chars vestibules limité de la Nouvelle-Orléans à New-York se fait sans changement de plusieurs heures plus rapidement à tous les points correspondants. Pas de prix de trajet supplémentaire exigé sur ce train. Un char restaurant y est attaché et repas sont servis en route.
Nos 4 et 1 ont des chars dortoirs pour Chicago sans changement.
JOHN KILKENY, Div. Pass Agent.
P. ATMORE, G. P. A., Louisville, Ky.
1mars—au 31 déc

ATLANTA AND NEW ORLEANS SHORT LINE.
Atlanta & West Point R. R.
—AND—
The Western Railway of Alabama.
La ligne directe entre la Nouvelle-Orléans et l'Est. Double trains quotidiens. Chars-dortoirs d'un bout à l'autre de la ligne. Chars-restaurants. Service sans égal.
B. F. WYLY, Jr., G. P. & T. A., Atlanta, Gie.
W. B. TERHUNE, T. P. A.,
718 rue Commune, Nile-Orléans, Lne.
28mars—1an

Toutes les fois qu'on la voyait hors du château, elle était accompagnée soit par le marquis de Vivarez, soit par quelque serviteur de Villefort.

Du reste, elle ne vit ni Gaston, ni Pierre.

Dans le premier accès de leur désespoir, pendant les jours qui suivirent le refus de la jeune fille, ils s'étaient renfermés chez eux, ne sortant pas, la tête en feu, enfiévres, à demi-fous.

Ils se ressaisirent enfin, et comme elle était devenue nécessaire à leur vie, ils firent tous leurs efforts pour la revoir.

Ils réussirent parfois, elle ne s'en douta point.

Et elle ne se douta pas non plus que, chaque fois que les deux frères s'en allaient ainsi au hasard de la campagne pour la rencontrer, ils se trouvaient face à face à quelque détour du chemin.

Alors, tout un drame en une seconde, tout un drame de la haine.

L'expression d'amour et de tristesse disparaissait de leur visage; leurs mains se crispaient et ils s'avançaient l'un vers l'autre, la rage gonflant leurs lèvres.

Les premières fois ce fut ainsi, et ils n'échangèrent pas un mot.

Puis un jour, dans le même élan, ils se précipitèrent, s'étreignirent.

C'était dans l'avenue où, en septembre, Roland avait coupé, à coups de cravache, la figure de leur père. C'était à l'endroit même où les deux chevaux, flanc contre flanc, s'étaient rejoints.

Leurs doigts enlacés s'écrasent et se brisent.

Leur souffle se mêle, tant ils sont près.

Et quelques mots rauques leur échappent:

—Je te hais!

—Ta haine n'égale pas la mienne!

—Je te défends d'essayer de la revoir!

—J'allais te le défendre également.

Un moment, on eût dit qu'ils allaient en venir aux prises.

Puis ils se détachèrent l'un de l'autre.

Ils se repoussèrent, comme ayant horreur d'eux-mêmes.

Et les mains sur les yeux, ils s'enfuirent chacun de son côté.

C'était une vie d'enfer que cette vie de haine....

Cette haine, d'un seul coup, en était arrivée à sa plus grande intensité.

Elle ne pouvait plus s'augmenter, elle ne pouvait que décroître.

Et ce fut ce qui arriva.

Cette horreur d'eux-mêmes les poursuivit tout le reste du jour, puis durant toute la nuit. Un peu de remords naissait au fond de ces âmes. Ils ne se couchèrent point cette nuit-là, poursuivant les mêmes pensées.

Ils avaient été près d'en venir aux mains....Deux frères!.... C'était horrible.

Pourquoi? Au lieu de se haïr, que ne mettaient-ils en commun leur amour, leurs efforts?....

Ensuite, si, après longtemps, l'un des deux finissait par attendrir Colette, l'autre disparaitrait, s'en irait, s'exilerait.

Ils cherchèrent.

Malgré tout, malgré ces remords, ils ne se revirent point. Il fallait un événement imprévu pour les réunir à nouveau, et de ces deux cerveaux, momentanément séparés, après avoir si longtemps nourri les mêmes pensées, n'en plus faire comme autrefois qu'un seul concentré sur un but unique.... La haine était plus puissante chez eux que l'amour, et ce fut la haine, ravivée contre Villefort, qui les réunit de nouveau.

XV

LEQUEL DES DEUX

Dans leurs sombres rêveries, c'était toujours l'image de Colette qui passait, non point hautaine et méprisante, non point joyeuse du refus orgueilleux par lequel la jeune fille accueillait leur passion, mais plutôt attristée par la peine même qu'elle savait leur causer par ce refus.

Alors, dans ces rêveries, revenaient à leurs souvenirs tous les incidents de leur vie, depuis dix mois, qui les avaient mis en présence de Colette.

Qui aime-t-elle? n'aime-t-elle vraiment personne! ou bien n'a-t-elle pas recours au mensonge pour cacher à tous un amour mystérieux?

Et peu à peu, en ce lent travail de mémoire, certaines choses se précisaient.

Jadis, ç'avait été l'apparition de Colette pendant le duel, qui les avait infiniment troublés, et lorsqu'ils repensaient à elle, ils ne pouvaient se la figurer autrement qu'enveloppée, au milieu du bois, sur le tertre vert, par les branches maigres et flexibles des bruyères et des genêts.

Maintenant, ce n'était plus ainsi qu'ils la revoyaient.

Un souvenir prenait la place de tous les autres, une image de la charmeuse effaçait toutes les images.

C'était dans la forêt. Colette venait de rencontrer Villefort qui, pareil aux deux Girodias, l'avait suivie pour lui parler. Villefort déclarait son amour, ainsi qu'avaient fait les deux frères, il la pressait la jeune fille de ses tendres supplications, voulant savoir s'il était aimé. Et Colette le repoussait comme elle avait repoussé Pierre et Gaston. Alors, Horace s'en allait, triste, abattu, ainsi qu'ils étaient partis, eux autres, sans avoir deviné l'énigme de ce sphinx, le secret de ce cœur de femme.

Mais, ce même jour, à la même minute, les deux frères avaient vu ce qu'il n'avait pas vu, lui Villefort, et ce qui, peut être, l'eût rendu fou de joie et délirant de bonheur.

A peine avait-il disparu sous la futaie, que Colette, chancelante, s'affaissait évanouie....

Ils l'avaient soignée, rappelée à la vie.

Et quand elle avait rouvert les yeux, ils s'étaient éloignés discrètement.

D'où venait, chez la jeune fille, une émotion si brusque et si profonde?

En s'affaissant, elle avait porté les deux mains à son cœur, l'étreignant de toutes ses forces, comme pour y comprimer une douleur terrible.

Pierre et Gaston se souvenaient, maintenant, et maintenant qu'ils avaient passé par les mêmes souffrances, ils comprenaient mieux les souffrances des autres, et les causes mystérieuses de ces tortures morales ne leur échappaient plus. L'amour, l'amour seul, avait pu la faire souffrir ainsi.

Elle aimait! Donc, elle avait menti. Et qui donc aimait-elle?

Qui, si ce n'est celui-là même devant lequel elle venait d'imposer sur son visage le masque de l'indifférence?

Qui, si ce n'était Villefort lui-même?

Le doute affreux entra dans leur esprit pour n'en plus sortir. Mais ce n'était qu'un doute, et ils voulaient une certitude.

Elle leur fut donnée bientôt.

Au château, Colette et le duc de Villefort semblaient, pour qui n'eût vu que les apparences, vivre presque comme deux ennemis.

Evitant toutes les occasions d'être ensemble, c'est à peine s'ils s'adressaient la parole, et ils ne le faisaient que lorsque leur silence eût pu faire deviner le drame douloureux d'amour qui se déroulait au fond d'eux-mêmes.

La réponse de Colette à Villefort, après l'aveu de celui-ci, avait été trop claire, trop précise, pour laisser place à quelque doute, à quelque espoir.

Horace en était désespéré, car ce refus n'avait fait qu'aumenter son amour pour la charmeuse.

Mais en même temps, chez lui ainsi que chez les frères Girodias, et pour les mêmes causes, était née la jalousie contre un être inconnu, invisible, l'autre... celui-là, l'homme qu'elle aimait peut-être....à cent lieues de se douter, le pauvre garçon, qu'il était jaloux de lui-même.

M. de Vivarez, avec prudence, les observait tous les deux.

Il commençait à juger que la situation devenait délicate et dangereuse. Ces deux jeunes gens s'aimaient avec passion. C'était une poudrière à laquelle la moindre étincelle pouvait mettre le feu. Qu'une imprudence de Colette soit commise et Villefort apprend aussitôt qu'il est aimé, et quelle puissance au monde est capable d'arrêter l'élan de deux cœurs qui battent l'un pour l'autre!

Il n'y avait qu'un remède à ce mal:

Le départ de Colette.

Le marquis se l'avouait depuis quelque temps, mais tout en se disant que c'etait une séparation nécessaire, il ne s'y résignait pas. Il s'était pris, on le sait, pour Colette, dès les premiers jours, d'une affection paternelle et son cœur se déchirait à la pensée qu'il n'aurait plus auprès de lui ces doux yeux et ce joli sourire.

Il n'osait pas lui en parler.

Vingt fois il le voulut, il le tenta; ses lèvres restèrent closes.

A continuer.

Avis aux Mères.—Le Sirop Calmant (Soothing Syrup) de Mme Winslow devrait toujours être employé pour les enfants en dentition. Il soulage immédiatement le petit patient; en apaisant les douleurs de l'enfant il produit un sommeil naturel et réparateur, et le petit chérubin se réveille "vif comme un taon." Ce médicament est très agréable au goût. Il calme l'enfant, amollit les gencives, arrête les douleurs, débarrasse des gaz, régularise les intestins, et est le meilleur remède connu pour la diarrhée, qu'elle provienne de la dentition ou de toute autre cause. Vingt-cinq sous la bouteille. Ne manquez pas de demander "Mrs Winslow's Soothing Syrup".

JULES ANDRIEU.
—Successeur de—
ROCHEREAU & ANDRIEU
AGENT D'AFFAIRES,
922 rue Gravier